

Séance publique du Conseil du patrimoine de Montréal  
Citation à titre de monument historique de la maison Bleu  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

---

À son assemblée du 25 août 2008, le conseil de la Ville a donné un avis de motion relatif au projet de règlement intitulé « Règlement sur la citation à titre de monument historique de la maison Bleu, située au 13200, boulevard Gouin Est ».

La citation d'un monument historique fait partie des pouvoirs que la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) accorde aux municipalités pour leur permettre de reconnaître et d'assurer la conservation de leur patrimoine.

Le Conseil du patrimoine de Montréal tiendra une séance consacrée à l'audition des représentations des personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet :

Le mercredi 8 octobre 2008, à 19 h  
Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies  
Pavillon des Marais  
12300, boulevard Gouin Est  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

La documentation relative à ce projet est disponible aux endroits suivants :

- Direction du greffe de la Ville de Montréal : 275, rue Notre-Dame Est, R-134
- Bureau d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles :  
7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102
- Sur le site Internet du Conseil du patrimoine de Montréal :  
[ville.montreal.qc.ca/cpm](http://ville.montreal.qc.ca/cpm)

Afin de faciliter la planification de cette séance publique, les personnes et organismes intéressés à s'exprimer sur le projet sont invités à faire connaître à l'avance leur intention d'y participer, en s'inscrivant auprès du Conseil du patrimoine de Montréal.

Renseignements : Conseil du patrimoine de Montréal 514 872-4055

Montréal, le 17 septembre 2008

Le greffier de la Ville,  
Me Yves Saindon